

RANDONNÉE AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL TERRES DE SEINE

À vélo de Mantes-la-Jolie à Follainville-Dennemont

L'Office de tourisme intercommunal Terres de Seine propose une balade à vélo le long de la véloroute La Seine à vélo, de Mantes-la-Jolie à Follainville-Dennemont.



La balade à vélo représente quatre kilomètres. ©Nicolas Dubois.

Cette semaine, l'Office de tourisme intercommunal Terres de Seine conseille une nouvelle randonnée à vélo qui vous emmène sur une autre portion de La Seine à vélo, de Paris à la mer : de Mantes-la-Jolie à Follainville-Dennemont.

Ce circuit représente environ 4 km. Comptez une trentaine de minutes pour le sillonner facilement. Même si le parcours est court, n'oubliez pas de regarder la météo pour vous habiller en fonction. Enfilez des chaussures



Le vieux pont de Mantes, par Corot.

confortables et adaptées. Prenez un peu d'eau.

Pour prolonger ce moment, prévoyez de pique-niquer ou de goûter, les endroits propices ne manqueront pas. Le plus difficile sera de choisir. Cette brièveté du trajet ne doit pas vous faire négliger quelques points importants dus notamment à l'absence d'aménagement des bords de Seine sur certains tronçons et qui nécessite une grande vigilance.

Vieux pont immortalisé par Corot

Le point de départ de votre balade se fait à Mantes-la-Jolie, qui des Cordeliers où s'offrent à votre regard les berges de l'île

aux Dames, la majestueuse collégiale Notre-Dame du XII^e siècle, petite sœur de Notre-Dame de Paris qui domine le fleuve de sa royale hauteur. Prenez le temps, maintenant ou plus tard, de découvrir le musée de l'Hôtel-Dieu, installé dans un bâtiment médiéval qui vous présente une collection unique du peintre Maximilien Luce.

Quittant le quai, vous empruntez la passerelle et traversez la Seine jusqu'à Limay puis l'île Aumône où vous pouvez vous arrêter pour une parenthèse enchantée dans le parc ornithologique et la ferme pédagogique. Allez ainsi à la rencontre de la faune et de la flore préservées. Sinon, poursuivez devant le res-



La balade se poursuit le long du chemin de halage de Limay. ©OTI Terres de Seine

taurant Au vieux Pêcheur pour rejoindre le chemin de halage, la maison du passeur et le vieux pont immortalisé par le peintre Camille Corot (1796 – 1875) aujourd'hui visible au musée du Louvre.

La découverte de ce côté de la Seine se poursuit tout au long de votre itinéraire le long du chemin de halage : encore l'île

Aumône et sa nature enviro- nante, les bateaux amarrés, les belles maisons. Peu à peu, vous voilà arrivé dans le village de Follainville-Dennemont à l'Auberge du Roi-René. Vous avez le choix de poursuivre sur la véloroute d'autres étapes qui s'éloigneront de Terres de Seine ou revenir à votre point de départ. D'autres jolies surprises vous attendent

à Mantes !

PRATIQUE

Retrouvez l'itinéraire complet de la véloroute : www.laseinea-velo.fr

Rens. : Office de tourisme intercommunal Terres de Seine, 01 30 74 60 65 ou www.terres-de-seine.fr

